



République Française  
Département de la Charente  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU ROUILLACAIS**

-----

## Procès-verbal

### Séance du conseil communautaire du 16 décembre 2024

Nombre de conseillers  
en exercice : 28  
Titulaires présents : 20  
Suppléants : 1  
Pouvoirs : 1  
Excusés : 8

L'an deux mille vingt-quatre, le seize décembre à 18 heures, le Conseil communautaire, dûment convoqué le 6 décembre dernier, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par La Loi, à la Salle des Fêtes de Mons (16140), sous la présidence de Monsieur Christian VIGNAUD, Président.

#### I. Ouverture de la séance à 18h00

Nombre de conseillers en exercice : 28

#### II. Vérification du quorum

Le président de séance procède à l'appel des conseillers communautaires en exercice.

##### Présents :

**COURBILLAC** : / **DOUZAT** : M. Pascal BURBAUD, **ECHALLAT** : M. Alain BRIAND, **GENAC-BIGNAC** : M. Franc PINAUD, M. Éric COUVIDAT, **MARCILLAC-LANVILLE** : M. Thierry MARCILLAUD, **MAREUIL** : Mme Claudine RODET, **MONS** : M. Patrick MESNARD, **ROUILLAC** : Mme Dominique MANCIA, M. Christian VIGNAUD, Mme Françoise ROY, M. Jean-Pierre VIDAL, Mme Marie-France DUMOUT, Mme Elisabeth MASSON **SAINT-AMANT-DE-NOUERE** : M. Laurent BATY, **SAINT-CYBARDEAUX** : M. Francis ROY, M. Joël COBERAC, **SAINT-GENIS-D'HIERSAC** : Mme Stéphanie ROTURIER, M. Jean-Claude GUILLOT, **VAL D'AUGE** : M. Bernard SALAMAND, M. Alexandre GAUVIN, **VAUX-ROUILLAC** : M. Jean-Guy CHAUVET.

Suppléants en situation délibérante : M. Thierry MARCILLAUD

Pouvoirs : M. Emmanuel RIPPE à Mme Stéphanie ROTURIER

Excusés : M. Gilles RIPOCHE, M. François PERROT, Mme Marina GRAMMATICO, Mme Marie-Annick ROY-PLANTEVIGNE, Mme Nicole LANFRANCHI, M. Patrick GODICHAUD, M. Christian BERTON, M. Emmanuel RIPPE

### III. Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Le Président ayant ouvert la séance, procède en conformité à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil. Madame Stéphanie ROTURIER est désignée pour remplir cette fonction.

### IV. Adoption du procès-verbal de la dernière séance

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 18 novembre 2024 a été transmis par courriel le 22 novembre 2024. Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte le procès-verbal du dernier conseil communautaire.

### V. Décisions prises par le président en vertu de l'article L.2122-22 du C.G.C.T.

DATE	NATURE	OBJET	DESCRIPTIF
21/11/2024	COMPTABILITE	VIREMENT CREDIT BUDGET PRINCIPAL	POUR REGULARISATION FCTVA DU FDAC 2020 virement crédit du c/65748 vers c/673 de 39 699,62 €
26/11/2024	COMPTABILITE	VIREMENT CREDIT BUDGET PRINCIPAL	POUR CHAUFFE EAU COIFFEUR GENAC virement crédit du c/2313 op 97 vers c/2313 op 13 de 1 500 €

### VI. Ordre du jour et synthèses des décisions à prendre

Patrick Mesnard, maire de Mons introduit la séance et souhaite la bienvenue aux membres du conseil communautaire dans la commune de Mons.

En préambule de la réunion, Jacques PHELIPPEAU, Président de l'ALPR, et Jérémie PINET, Directeur, font une présentation des activités et actions de l'Association.

#### 1. Election d'un 5<sup>ème</sup> Vice-Président

*A l'unanimité, Pascal BURBAUD, Maire de Douzat, est élu Vice-Président de la Communauté de Communes du Rouillacais, en charge de l'animation du territoire. Sa nomination prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2025.*

#### 2. Convention ALPR 2025-2028

*Après avoir rappelé les enjeux et objectifs de la convention qui lie l'ALPR à la Communauté de Communes, le Conseil Communautaire valide le montant de la subvention, 250 000 € / an, sur la période 2025-2028, et confirme les modalités de versement. La subvention complémentaire, l'aide attribuée aux familles, est maintenue à hauteur de 4,5 €/jour et par enfant, et 5,5 €/jour et par enfant pour les séjours.*

### 3. Convention LA PALENE 2025-2027

*Après avoir rappelé les enjeux et objectifs de la convention qui lie LA PALENE à la Communauté de Communes, le Conseil Communautaire valide le montant de la subvention, 230 000 € / an, sur la période 2025-2027, et confirme les modalités de versement. La subvention complémentaire, d'un montant de 7 500 €, sera accordée sur présentation d'un projet motivé et pour la réalisation de projets artistiques ou éducatifs envers les différents publics.*

### 4. Convention Guid'Asso - FCOL

*Avec avoir entendu l'exposé, le Conseil Communautaire accepte les termes de la convention de prestation de services FCOL pour la période du 16/12/2024 au 31/12/2025 afin de pouvoir percevoir les financements des interventions à destination des bénévoles associatifs.*

### 5. Modification des statuts de la Communauté de Communes

*Après avoir entendu l'exposé, le Conseil Communautaire approuve la nécessité de modifier les statuts et décide d'y apporter les évolutions nécessaires.*

### 6. Définition de l'intérêt communautaire des compétences de la Communauté de Communes

*Le Conseil Communautaire approuve l'intérêt communautaire, en matière de voirie, de la voie départementale RD736 entre la Voie Communale 25 (Rue de Boisbreteau) et la RD 939.*

### 7. Modification des statuts CALITOM

*Le Conseil Communautaire prend acte des modifications statutaires de CALITOM. 3 abstentions au vote sont comptabilisées.*

### 8. Approbation du DUER

*Suite à la validation du Centre de Gestion de la Charente, le Conseil Communautaire approuve le document unique d'évaluation des risques professionnels et le plan d'action associé.*

### 9. Plan de financement consolidé « Nos Aînés, Notre Mémoire »

*Sur les recommandations du PETR, le Conseil Communautaire valide le plan de financement du projet « Nos Aînés, Notre Mémoire » et autorise le Président à solliciter une subvention à hauteur de 100 % au titre des fonds européens.*

### 10. Plan de financement acquisition de bâtiments modulaires pour professionnels de santé

*Le Conseil Communautaire approuve le plan de financement prévisionnel de l'opération, pour un montant de 100 000 € HT, et autorise le Président à solliciter une subvention au titre de la DETR, à hauteur de 50% et une subvention auprès du département.*

**11. Plan de financement Projet de rénovation de logements pour actifs, à Rouillac**

*Après avoir entendu le programme, le Conseil Communautaire valide le plan de financement prévisionnel de l'opération, pour un montant de 1 118 500 € HT, et autorise le Président à solliciter une subvention au titre de la DETR, à hauteur de 50 %.*

**12. Plan de financement Mobil'27**

*Après avoir entendu l'exposé, le Conseil Communautaire approuve le plan de financement prévisionnel du service, à hauteur de 75 279,32 € pour l'année 2025 et autorise le Président à solliciter le Département pour obtenir des subventions au titre de la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie de Charente et auprès des services de l'insertion.*

**13. Fixation des tarifs 2025 de la collectivité**

*Le Conseil Communautaire valide les différents tarifs de la collectivité, au 1<sup>er</sup> janvier 2025.*

**14. Décisions modificatives – Budget Principal et habitat**

*Le Conseil Communautaire approuve les modifications budgétaires du budget principal et du budget habitat.*

**15. Plan de financement accessibilité des bâtiments recevant du public**

*Après avoir entendu le programme de mise en accessibilité des établissements recevant du public, le Conseil Communautaire approuve le plan de financement prévisionnel d'un montant de 110 500 € HT et autorise le Président à solliciter une subvention au titre de la DETR, à hauteur de 60 %.*

**16. Adoption de redevance consommations d'eau et de la redevance pour performance des réseaux d'eau potable – 2025**

*Après avoir entendu l'exposé, le Conseil Communautaire décide de fixer à 0,32 €/m<sup>3</sup> la « redevance pour consommation d'eau potable » conformément au prix fixé et délibéré par l'agence de l'Eau Adour Garonne, applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2025 ; approuve que la « redevance pour consommation d'eau potable » soit facturée et encaissée par le délégataire auprès des abonnés au service public de l'eau ; approuve que le délégataire reverse à l'Agence de l'eau Adour Garonne la « redevance pour consommation d'eau potable » au début de l'année 2026 ; fixe à 0,07€/m<sup>3</sup> la contre-valeur correspondant à la « redevance pour performance des réseaux d'eau potable » devant être répercutée sur chaque usager du service public d'eau potable sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau vendu, applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2025 ; approuve que cette contre-valeur de la « redevance pour performance des réseaux d'eau potable » soit facturée et encaissée auprès des usagers du service public de l'eau potable et reversée à la Communauté de Communes du Rouillacais ; approuve que la Communauté de Communes du Rouillacais reverse à l'Agence de l'eau Adour Garonne la « redevance pour performance des réseaux d'eau potable » au début de l'année 2026 et autorise le Président à signer tous documents relatifs à cette affaire.*

## 17. Redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif – 2025

*Après avoir entendu l'exposé, le Conseil Communautaire fixe à 0,105€ /m<sup>3</sup> la contre-valeur correspondant à la « redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif » devant être répercutée sur chaque usager du service public d'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau assaini, applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2025 ; approuve que cette contre-valeur de la « redevance pour performance des réseaux d'assainissement collectif » soit facturée et encaissée auprès des usagers du service public de l'assainissement collectif et reversée à la Communauté de Communes du Rouillacais ; approuve que la Communauté de Communes du Rouillacais reverse à l'Agence de l'eau Adour Garonne la « redevance pour performance des réseaux d'assainissement collectif » au début de l'année 2026 ; et autorise le Président à signer tous documents relatifs à cette affaire.*

## VII. Questions et informations diverses

Néant

## VIII. Représentations du Conseil communautaire

Prochaine séance du conseil communautaire :

Lundi 13 janvier 2024 - 18h – Salle Communautaire

Le Président lève la séance à 19h45